



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 9 octobre 2012

INFORMATION MEDIAS

L'aide au logement étudiant pour l'année universitaire 2012-2013

L'aide au logement étudiant est reconduite en Polynésie française pour l'année universitaire 2012 – 2013.

Instaurée depuis 2008 par des conventions successives conclues entre la Polynésie française et l'Etat, cette aide permet chaque année à environ 240 étudiants de bénéficier d'une prise en charge partielle de leur loyer. Elle est financée par le programme « Conditions de vie outre-mer » du budget de l'Etat à hauteur de 25 à 30 millions de francs pacifiques.

Sont éligibles, sous conditions, les étudiants de l'enseignement supérieur public et ceux inscrits dans des établissements de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Les demandeurs doivent être boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux, de l'Etat ou de la Polynésie française.

Par ailleurs, le logement pour lequel l'aide est sollicitée – vide ou meublé – est soumis à des critères, notamment de superficie au regard du nombre d'occupants.

Les étudiants bénéficiaires pourront recevoir un forfait mensuel compris entre 10 000 F et 30 000 F.

Les démarches pour obtenir cette aide sont à effectuer auprès du pôle de la continuité territoriale du Haut-commissariat de la République en Polynésie française **avant le 31 décembre 2012.**

Contact :

Pôle de la continuité territoriale

Boulevard POMARE – Immeuble Levy porte n°21

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00
(fermé le vendredi après-midi)

Tél : 54.40.25 – Fax : 54.40.29

continuite-territoriale@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete

Site internet : www.haut-commissariat-polynesie-francaise.pf

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr